2202 b

LeghornGroup
Protection - Control - Identification - Tracking
Since 1978

MARPOL Annexe V

Prévention de la pollution par les déchets des navires

PROTECTION - CONTRÔLE - IDENTIFICATION – TRAÇABILITÉ

Prévention de la pollution par les déchets des navires MARPOL Annexe V

Les règlements relatifs à la prévention de la pollution par les déchets provenant des navires figurent à l'annexe V de la Convention MARPOL.

Les déchets des navires peuvent être mortels pour la vie marine, comme le pétrole ou les produits chimiques.

Le plus grand danger vient du plastique, qui peut flotter pendant des années.

Les poissons et les mammifères marins peuvent dans certains cas confondre la nourriture avec le plastique et peuvent également être piégés dans des cordes, des filets, des sacs et d'autres objets en plastique.

Même des objets aussi inoffensifs que des anneaux en plastique utilisés pour contenir des canettes de bière et des boissons peuvent être mortels..

Prévention de la pollution par les déchets des navires MARPOL Annexe V

... Mais dans certaines régions, la plupart des déchets trouvés sur les plages proviennent des navires de passage qui trouvent pratique de jeter les déchets par-dessus bord plutôt que de les jeter dans les ports.

La Convention MARPOL vise à éliminer et réduire la quantité de déchets jetés dans la mer par les navires.

Sauf indication contraire expresse, l'annexe V s'applique à tous les navires, ce qui signifie que tous les navires de tout type opérant dans le milieu marin, des navires marchands aux plates-formes fixes ou flottantes, aux navires non commerciaux ou bateaux de plaisance et yachts.

Prévention de la pollution par les déchets des navires MARPOL Annexe V

L'efficacité des navires pour répondre aux exigences de rejet de MARPOL dépend largement de la disponibilité d'installations portuaires adéquates, en particulier dans des zones spéciales.
Par conséquent, l'annexe oblige également les gouvernements à assurer la fourniture de structures adéquates dans les ports et les terminaux pour recevoir les déchets sans causer de retards aux navires.

Les zones spéciales

Les zones spéciales définies à l'annexe V sont les suivantes:
la zone de la mer Méditerranée
la région de la mer Baltique
la région de la mer Noire
la région de la mer Rouge
la zone du golfe
la région de la mer du Nord
la grande région des Caraïbes
la zone antarctique.

Quels sont les navires soumis à L'Annexe V MARPOL

Tous les navires de tonnage brut égal ou supérieur à 100, tous les navires certifiés pour le transport de 15 personnes ou plus et chaque plate-forme fixe ou flottante doivent être accompagnés d'un plan de gestion des déchets comportant des procédures écrites visant à minimiser, collecter, stocker, traiter et éliminer les déchets ... La date, l'heure, la position du navire, la description des déchets et la quantité estimée incinérée ou déchargée doivent être enregistrées et signées.

Le plan de gestion des déchets devrait désigner la personne responsable du plan et devrait être dans la langue de travail de l'équipage.

En pratique, les sacs de confinement des déchets doivent être fermés avec un scellé et le contenu des déchets doit pouvoir être identifié par les différentes couleurs du scellé lui-même.

34/36, Via degli Arrotini - 57121 Livorno Tuscany Italy
Ph: +39 0586 406376 - Fax:+39 0586 407621
www.leghorngroup.it - info@leghorngroup.it

Scellé pour la fermeture des sacs de déchets MARPOL Annexe V

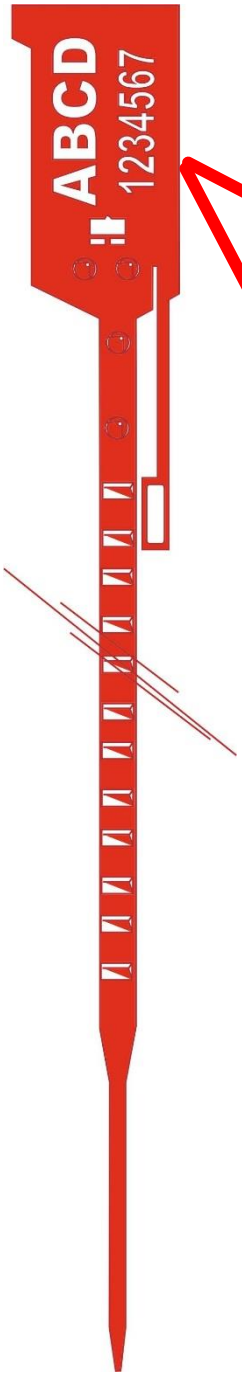

12 couleurs disponibles pour la collecte séparée des déchets

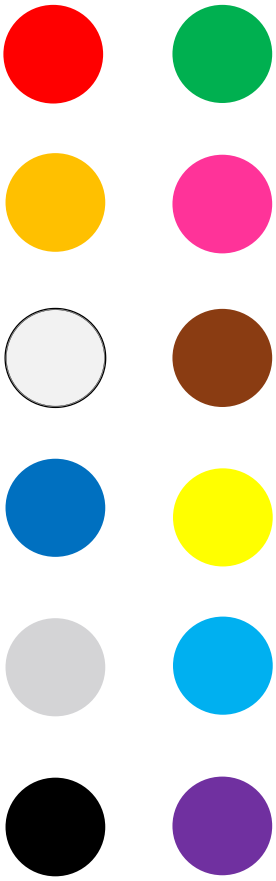

LeghornGroup
Protection - Control - Identification - Tracking
Since 1978

34/36, Via degli Arrotini - 57121 Livorno Tuscany Italy
Ph: +39 0586 406376 - Fax:+39 0586 407621
www.leghorngroup.it - info@leghorngroup.it

ISO 9001

Données techniques
Scellé Bagseal 6x420 mm
Scellé plastique réglable pour MARPOL Annexe V

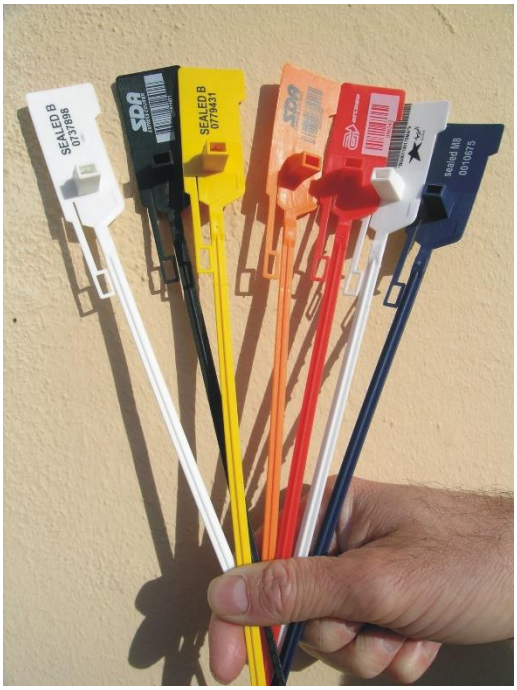

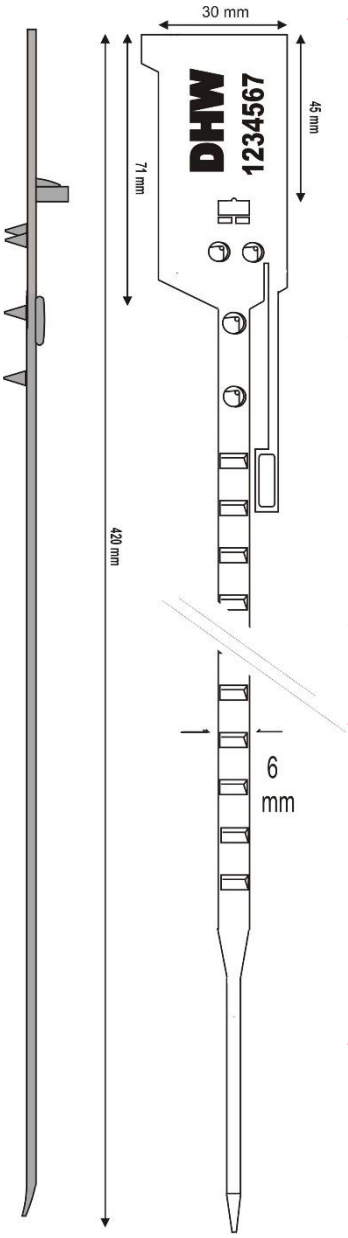

DESCRIPTION:

ScellE en plastique réglable.
Cet article est entièrement en plastique, il est donc RECYCLABLE.
Il est imprimé en pièces uniques, séparées les unes des autres.
Il a une extension sur le côté qui se termine par une fente pour y lier si nécessaire une carte d'information.
Il est également beaucoup utilisé pour fermer les sacs de garantie en plastique et en tissu.
La sécurité maximum est obtenue en fermant le scellé en plastique réglable Bagseal, en le serrant autant que possible autour du cou du sac.

MESURES:

Largeur : 6 mm
Longueur: 420 mm
Un autre scellé similaire au Bagseal est le scellé en plastique Easytight; Avec les mesures suivantes:
Largeur : 6 mm
Longueur: 294 mm

MATÉRIAU:

polypropylène copolymère

NUMÉROTATION ET PERSONNALISATION: (SI NÉCESSAIRE)

Impression par transfert d'encre.
Numérotation séquentielle jusqu'à 15 chiffres.
Possibilité de code-barres.
Personnalisation jusqu'à 20 caractères sur une ligne.
Le logo du client peut être réalisé sur demande.

EMBALLAGE:

Carton de 1.000 scellés – EN VRAC
Dimensions carton: 56x46x24cm
Poids carton: 5 kg

COULEURS À DISPOSITION:

Données techniques
Scellé CABLE LOCK.
Scellé à câble en acier réglable pour MARPOL Annexe V

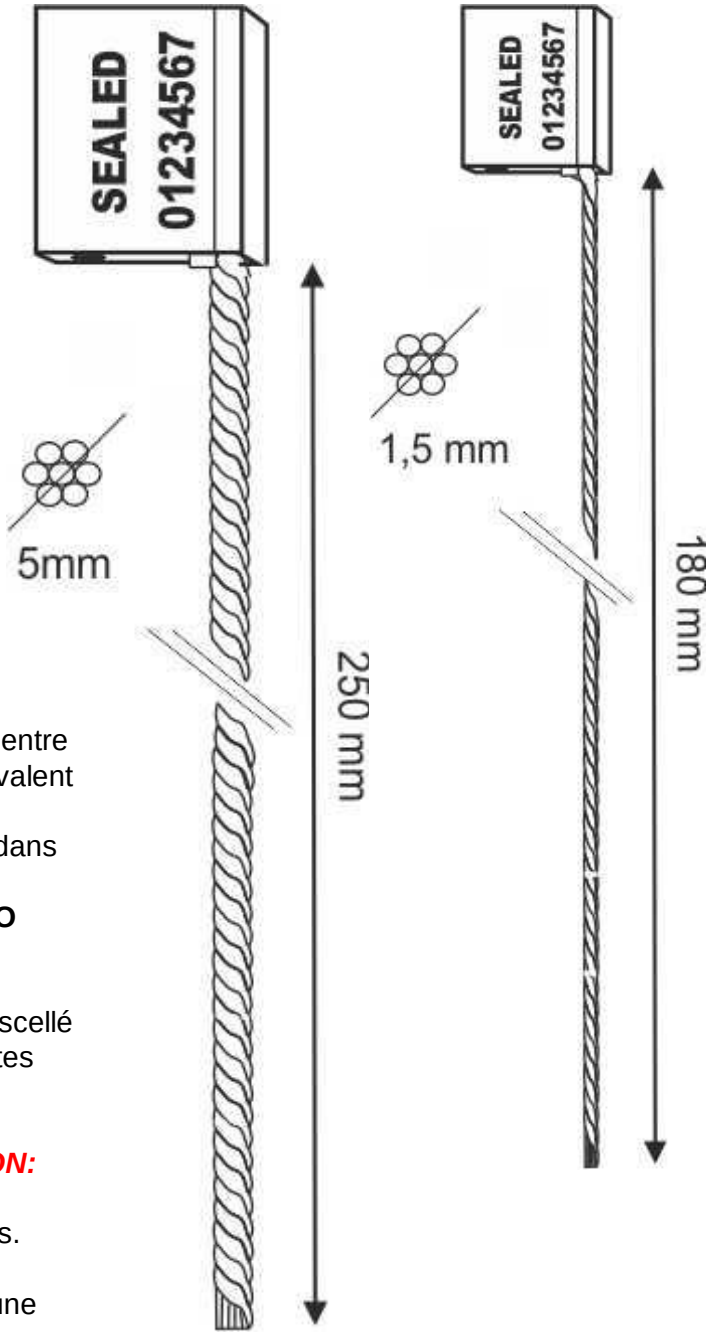

DESCRIPTION: 3,5x250 mm

Le cable seal 3,5 mm est le bon compromis entre un scellé de haute sécurité et un scellé polyvalent à utiliser.
C'est un scellé réglable qui peut être utilisé dans différentes situations.
Ce scellé de haute sécurité est certifié ISO 17712-2013.

DESCRIPTION: 1,5x180 mm

Le cableseal de 1,5 mm de diamètre est un scellé métallique qui peut être utilisé dans différentes situations.

NUMÉROTATION ET PERSONNALISATION:

Impression LASER
Numérotation séquentielle jusqu'à 15 chiffres.
Possibilité de code-barres.
Personnalisation jusqu'à 20 caractères sur une ligne.
Le logo du client peut être réalisé sur demande.

34/36, Via degli Arrotini - 57121 Livorno Tuscany Italy
Ph: +39 0586 406376 - Fax:+39 0586 407621
www.leghorngroup.it - info@leghorngroup.it

Étiquettes de sécurité Prévention de la pollution par les déchets des navires MARPOL Annexe V

Ce type d'étiquette a la particularité de laisser apparaitre une écriture évidente d'altération "VOID" en essayant de l'enlever.

VOID RESIDUE LABEL SEAL est produit avec deux couches de matériau couplées.
Le matériau qui va entrer en contact avec la surface est traité avec des adhésifs très agressifs; de sorte qu'en surface il restera un signe évident d'effraction.

PEUVENT ÊTRE PERSONNALISÉES ET NUMÉROTÉES PROGRESSIVEMENT.

LeghornGroup
Protection - Control - Identification - Tracking
Since 1978
34/36, Via degli Arrotini - 57121 Livorno Tuscany Italy
Ph: +39 0586 406376 - Fax:+39 0586 407621
www.leghorngroup.it - info@leghorngroup.it

Pancarte à afficher obligatoirement MARPOL Annexe V

La Règle 10.1 exige également que chaque navire de 12 mètres ou plus et chaque plate-forme fixe ou flottante montrent les consignes aux passagers et à l'équipage des exigences d'élimination des déchets.

Ces pancartes doivent être écrites dans la langue de travail de l'équipage du navire et également en anglais, français ou espagnol pour les navires se rendant dans les ports d'autres États ou dans les terminaux maritimes.

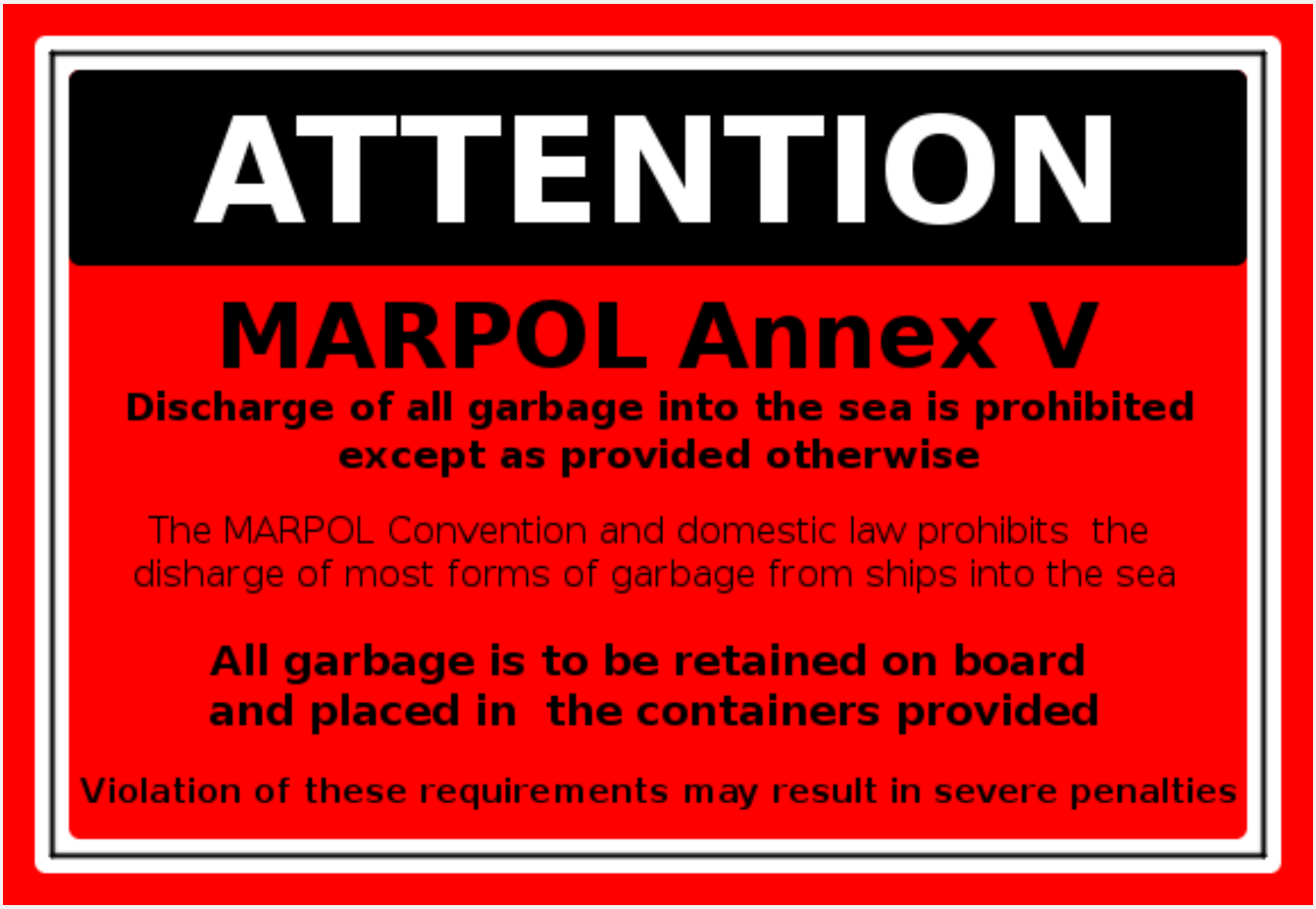

ATTENTION

l'obligation de la séparation des déchets entre en vigueur à partir du 01/03/2018

L'obligation est de conserver un registre des déchets et de séparer les déchets en:

A. Plastiques
B. Déchets alimentaires
C. Déchets domestiques
D. Huile de cuisson
E. Cendres d'incinérateur
F. Déchets opérationnels
G. Carcasses d'animaux
H. Engins de pêche
I. E-déchets
J. Résidus de cargaison (non-HME)
K. Résidus de cargaison (HME)

Les zones spécifiques pour la séparation des déchets sont:

la zone de la mer Méditerranée
la zone de la mer Baltique
la zone de la mer Noire
la zone de la mer Rouge
la zone des golfes
la zone de la mer du Nord
la zone des Caraïbes et
la zone antarctique.

34/36, Via degli Arrotini - 57121 Livorno Tuscany Italy
Ph: +39 0586 406376 - Fax:+39 0586 407621
www.leghorngroup.it - info@leghorngroup.it

WORLD CONTACTS

General e-mail: info@leghorngroup.com

LeghornGroup ITALY
www.leghorngroup.it

LeghornGroup USA
www.leghorngroup.com

LeghornGroup BELGIUM
www.leghorngroup.be
www.leghorngroup. nl

LeghornGroup SAUDI ARABIA
www.leghorngroup.sa

LeghornGroup CZECH REP.
www.leghorngroup.cz
www.leghorngroup.pl

LeghornGroup GREECE
www.leghorngroup.gr

LeghornGroup MOLDOVA
www.leghorngroup.ro

LeghornGroup SPAIN
www.leghorngroup.es

LeghornGroup
Protection - Control - Identification - Tracking
Since 1978

LeghornGroup srl
34/36, Via degli Arrotini - 57121 Livorno, Tuscany, Italy
Ph: +39 0586 406376 - Fax:+39 0586 407621 – www.leghorngroup.com - info@leghorngroup.com

PROTECTION - CONTRÔLE - IDENTIFICATION – TRAÇABILITÉ